

Subvention à l'Association Cré-Entreprendre

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'Association Cré-Entreprendre, qui a pour mission de soutenir les créateurs d'emplois, favoriser la création et l'accompagnement des jeunes entreprises, a sollicité l'aide de la Ville pour financer la réalisation d'une vidéo destinée à faire connaître ses actions auprès des créateurs, des entreprises et du grand public.

Cette vidéo, ponctuée d'interventions et de témoignages d'élus, de responsables économiques et de créateurs, comportera trois parties principales :

- une description de la création d'entreprises et de son importance au niveau économique dans la vie d'une ville ou d'un département,

- une brève étude sur les facteurs de réussite ou d'échec d'une entreprise,

- la présentation de Cré-Entreprendre : comment, grâce à ses actions, l'Association intervient dans la réussite d'une entreprise.

Le Conseil Municipal est donc invité à voter une subvention d'un montant de 15 000 F à prélever sur le budget de la Communication, chapitre 940-241 article 657-00300, imputation à alimenter par transfert de même montant du chapitre 940-241 article 645-00300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.